

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, BOURGETEAU, HAMOT, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, LENOBLE, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, DELAMARRE.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. CONVERS par M. RAUZIER  
M. FOVIAUX par Mme BONNET  
Mme DESMEDT-CAZIER par M. DESMEDT  
M. DEFLERS par M. AUDIGER

**ABSENT** : M. CROISIER

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Tarifs de l'Espace Jeunesse
3. Avancements de grade
4. Création de postes
5. Aliénation de logements HLM
6. Cession de la parcelle AV 164
7. Classement sonore du réseau ferré de l'Oise
8. Compte administratif 2017 Ville
9. Compte administratif 2017 Service Eau
10. Compte administratif 2017 Service Assainissement
11. Comptes de gestion du Percepteur commune - eau - assainissement
12. Taux d'imposition communaux
13. Budget Primitif 2018 Ville
14. Questions diverses

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITE

## 2. Tarifs de l'Espace Jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes actions mises en place par l'Espace Jeunesse afin de financer les activités des vacances d'avril 2018 :

### DU 23 AVRIL AU 5 MAI 2018

- Tarif à la journée
  - Saint Justois : 2 €
  - Extérieur : 3 €
  
- Tarif à la semaine

<u>Semaine 1</u>	<u>Semaine 2</u>
• Saint Justois : 15 €	• Saint Justois : 25 €
• Extérieur : 25 €	• Extérieur : 43 €
  
- Foot Loisirs St Maximin
  - Saint Justois : 21 € + 2 € la journée soit 23 €
  - Extérieur : 35 € + 3 € la journée soit 38 €
  
- Tournoi futsal (le 24/04 à Méru)
  - Saint Justois : 2.50 € + 2 € la journée soit 4.50 €
  - Extérieur : 4 € + 3 € la journée soit 7 €

VOTE : UNANIMITE

## 3. Avancements de grade

M. DESMEDT rappelle que l'assemblée délibérante doit fixer par délibération, après du Comité Technique, les ratios d'avancement de grade applicables aux agents. Le Comité Technique Paritaire du 4 avril 2018 s'est prononcé favorablement quant aux taux suivants :

Service	Grade actuel	Accession possible au grade de :	Nombre d'agents concernés	Taux
ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%
CULTUREL	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	100%
TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%

Cette présentation n'appelant aucune question, M. DESMEDT propose de passer au vote.

VOTE : UNANIMITE

#### **4. Création de postes**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 4 avril 2018 et dans le cadre de l'avancement de grade des agents de la collectivité, M. DESMEDT propose les créations des postes suivants, à temps complet, à compter du 9 avril 2018 :

- Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint du Patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

M. DESMEDT souligne qu'il ne s'agit pas de création de nouveaux postes mais d'évolution de carrière d'agents déjà présents au sein de la commune.

VOTE : UNANIMITE

#### **5. Aliénation de logements HLM**

Conformément à l'article L.443-12 alinéa 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il est proposé de se prononcer sur l'aliénation de 3 logements par l'OPAC situés:

- 75 rue Mangin appartement n° 24 - type 2 - 49.23 M<sup>2</sup> - 69 000 €
- 71 rue Mangin appartement n° 10 - type 5 - 73.90 m<sup>2</sup> - 79 000 €
- 32 résidence du Comte Dauchy - type 5 - 84.50 m<sup>2</sup> - 119 000 €

VOTE : UNANIMITE

#### **6. Cession de la parcelle AV 164**

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que le propriétaire de la maison située au 35 rue Tailbouis souhaite acquérir la parcelle jouxtant sa propriété, cadastrée AV 164 et d'une superficie de 78 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle n'ayant pas d'intérêt pour la commune, il propose de la céder pour un montant de 11 500 € conformément à la proposition du propriétaire.

VOTE : UNANIMITE

#### **7. Classement sonore du réseau ferré de l'Oise**

M. DESMEDT expose que la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 dite « loi bruit » institue un classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Cette loi s'applique à limiter les nuisances à la source en fixant les limites de bruit pour la construction des voies nouvelles ou pour des modifications significatives de voies existantes. Elle vise également à protéger les habitants en imposant des normes d'isolation phonique pour les bâtiments les plus exposés.

Conformément à cette loi, le classement sonore des infrastructures ferroviaires doit faire l'objet d'une mise à jour régulière afin de prendre en compte l'évolution des trafics.

A ce titre et conformément à l'article R571-39 du Code de l'Environnement, un projet d'arrêté de révision de classement sonore est soumis pour avis aux communes concernées.

Le correctif du classement des lignes ferroviaires proposé aujourd'hui à consultation fait suite à l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013. En effet, le classement des voies ferrées conventionnelles (hors lignes à grande vitesse) doit prendre en compte la spécificité du bruit des transports ferroviaires en introduisant un coefficient correcteur de + 3 db (seuil d'audibilité) permettant ainsi d'établir une équivalence avec la gêne due au trafic routier.

M. **DESMEDT** soumet au Conseil Municipal le projet de révision du classement sonore des lignes ferroviaires.

VOTE : ABSTENTION A L'UNANIMITE

## **8. Compte administratif 2017 Ville**

Suite à la Commission de Finances du 21 mars 2018, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine **BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2017 VILLE et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 2 263 946.93 €
- En investissement : un excédent de 301 656.39 €
- En restes à réaliser dépenses : 1 036 314.63 €
- En restes à réaliser recettes : 401 460.00 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2018 pour 1 930 748.69 € soit une affectation de résultat de 333 198.24 €.

VOTE :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses : unanimité
  - Recettes : unanimité
  - Solde : unanimité
  
- **Section d'investissement**
  - Dépenses : unanimité sauf chapitre 20
    - Opération 419 : 3 abstentions
    - Opération 512 : 3 contre
  - Recettes : unanimité
  - Solde : unanimité

## **9. Compte administratif 2017 Service Eau**

Suite à la Commission de Finances du 21 mars 2018, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine **BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2017 EAU et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 5 041.44 €
- En investissement : un excédent de 127 742.59 €

### **VOTE :**

- ***Section de fonctionnement***

- Dépenses : unanimité
- Recettes : unanimité
- Solde : unanimité

- ***Section d'investissement***

- Dépenses : unanimité
- Recettes : unanimité
- Solde : unanimité

## **10. Compte administratif 2017 Service Assainissement**

Suite à la Commission de Finances du 21 mars 2018, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine **BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2017 ASSAINISSEMENT et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 12 180.26 €
- En investissement : un excédent de 58 789.65 €

### **VOTE :**

- ***Section de fonctionnement***

- Dépenses : unanimité
- Recettes : unanimité
- Solde : unanimité

- ***Section d'investissement***

- Dépenses : unanimité
- Recettes : unanimité
- Solde : unanimité

## **11. Compte de gestion du Percepteur commune - eau - assainissement**

M. **DESMEDT** demande de voter les comptes de gestion du Percepteur pour la commune ainsi que les services Eau et Assainissement qui constatent la concordance des comptes administratifs dressés par le service comptabilité de la ville.

**VOTE :** UNANIMITE

## 12. Taux d'imposition communaux

M. DESMEDT réintègre l'assemblée et propose de voter, comme chaque année depuis 4 ans, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,76 %
- Taxe foncier bâti : 35,40 %
- Taxe foncier non bâti : 96,96 %

VOTE : UNANIMITE

## 13. Budget Primitif 2018 Ville

Suite à la Commission de Finances du 21 mars 2018, M. DESMEDT présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018 VILLE dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 6 837 821.23 €
- Dépenses d'investissement : 2 535 008.25 €

-----  
**TOTAL DES DEPENSES 9 372 829.48 €**

- Recettes de fonctionnement : 8 383 021.63 €
- Recettes d'investissement : 2 535 008.25 €

-----  
**TOTAL DES RECETTES 10 918 029.88 €**

VOTE :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses : 28 POUR
  - Recettes : 28 POUR
  - Solde : 28 POUR
- **Section d'investissement**
  - Dépenses : unanimité sauf chapitre 20
  - Opération 512 : 3 CONTRE
  - Total des dépenses : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
  - Total des recettes : 28 POUR
  - Solde : 28 POUR

M. DESMEDT remercie Emmanuelle, la comptable, pour la réalisation du budget.

### TOUR DE TABLE

M. BOURGETEAU annonce le programme du tournoi de pétanque :

- le Championnat de l'Oise Triplette promotion se déroulera les 7 et 8 avril
- les éliminatoires des championnats de l'Oise doublette masculines et Tête à Tête féminins auront lieu le 14 avril
- la coupe de l'Oise doublette jeune et les phases finales le 15 avril

M. **RAUZIER** rappelle que :

- la municipalité accueillera M. Allaye DIALL, Président d'Honneur de l'association Diaka d'Arrée de Diafarabé le samedi 7 avril à 11h45
- le salon des Arts se déroulera les 28 et 29 avril à la salle des fêtes

Mme **BONNET** indique que la campagne d'été des Restos du Cœur va bientôt débiter.

M. **DUBOUIL** informe que :

- la halle couverte est terminée, la réception de chantier n'a pu être faite du fait d'un problème électrique dû à Enedis
- les luminaires de la grande salle du tennis de table ont été changés
- le Pump track a été installé cette semaine et sera opérationnel prochainement
- les travaux du Skatepark débiteront après le championnat de pétanque
- la croix rue de Montdidier a été remise en place, la restauration est en cours
- l'application de l'enrobé rue de Catillon débiterà le mardi 10 avril

M. **DESMEDT** tient à souligner que les arbres coupés à l'entrée de la rue de Montdidier n'appartiennent pas à la ville.

M. **HAMOT** signale qu'une alarme sonne tous les dimanches dans la zone nord.

Mme **BEGUE** déplore l'état de propreté de certaines rues le lundi de Pâques, notamment la rue de Beauvais et le bas de la rue Ernest Mercier.

M. **DESMEDT** répond que le nettoyage a été effectué, dès le mardi matin, par les services techniques.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 20 avril.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h30.